



Le 30 mai 2008

MAIRIE

29280 Loc-Maria-Plouzané

Monsieur Jean BERTHELOT
860 route de Trégana
29280 LOC-MARIA-PLOUZANE

Objet : PAE route de Trégana

Dossier suivi par Annie Coat

Monsieur,

En réponse à votre mail du 5 mai dernier, je vous apporte les précisions suivantes :

- le plan du lotissement, dressé par Monsieur QUEAU, Géomètre, ne fixe pas les limites séparatives réelles de la propriété, ni les droits éventuels des voisins sur ce terrain. Pour toutes garanties à ce sujet, il est nécessaire d'établir un bornage ou une délimitation contradictoirement avec les voisins. Le géomètre est à consulter préalablement.
- le document « Note descriptive » dispose dans l'article « Autres données d'infrastructure » :
« *Les éléments suivants doivent être pris en considération et intégrer le schéma d'aménagement :*
 - *renforcement et accompagnement paysager du talus, le long de la route de Trégana.*
 - *mise en valeur du patrimoine naturel existant. Les talus existants devront être conservés et mis en valeur. »*

En ce qui concerne votre remarque sur la possibilité de recours à partir de la date de votre courriel, je me permets de vous préciser que pour les messages importants ou susceptibles de faire l'objet d'un recours, il est conseillé d'utiliser une signature électronique, cette technologie garantissant l'identité de l'émetteur et le contenu du message, ou de faire appel à un service payant d'e-mail recommandé, afin que soient respectées un certain nombre de dispositions posées par le code civil (articles 1316-1 et suivants)

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,




Viviane GODEBERT.